

**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU
CAMBRESIS**

Première convocation en date du dix janvier deux mille vingt-deux, adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le vingt janvier deux mille vingt-deux, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis se sont réunis, à 10h30, en salle Matisse, Espace Cambresis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

18 membres sont présents, le quorum est atteint.

Membres présents (18) :

- | | |
|---|--|
| 1. Monsieur BASQUIN Alexandre, Vice-Président au Pays, Avesnes lez Aubert | 10. Madame MAROUZE Sylviane, Romeries |
| 2. Madame DEPREZ Marie-José, Clary | 11. Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières |
| 3. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon | 12. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac |
| 4. Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt | 13. Monsieur QUONIOU Henri, Saint Souplet |
| 5. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois | 14. Monsieur OLIVIER Jacques, Vice-Président au Pays, Bertry |
| 6. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque | 15. Madame RIBES Laurence, Vice-Présidente au Pays, Montay |
| 7. Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes | 16. Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles |
| 8. Madame LAMOURET Fernande, Flesquières | 17. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt Saint Olle |
| 9. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies | 18. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays |

Monsieur MESSIEN, Président du conseil de développement

Membres excusés

Membres du Bureau

Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
Monsieur COQUELLE Guy, Proville
Monsieur DUEZ Pascal, Villers en Cauchies
Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
Monsieur ESCARTIN Didier, Vice-Président au Pays, Escarmain
Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambresis
Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame

Madame SAYDON Laurence, Cambrai
Madame RICHOMME Liliane, Caudry

Présidents des EPCI

Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambresis, CA2C
Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent de la CAC au Pays

Dans le cadre de la coopération entre le Pays et les EPCI des mises en commun des ressources et des moyens sont opérées de manière régulière.

Une convention de mise à disposition de Monsieur BEVIS, en charge des finances au sein du Pays pour une côte part de 70 % de son temps de travail et 30 % pour le compte de la CAC, a été formalisée.

Cette mise à disposition est opérée conformément à la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique.

Le Président, Monsieur Sylvain TRANOY, expose au Bureau, les modalités suivantes :

- La mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec son accord,
- Le fonctionnaire reste géré dans son cadre d'emploi d'origine,
- La rémunération est versée par la collectivité d'origine et fait l'objet d'un remboursement par le Pays pour la quotité de temps allouée,
- Une convention de mise à disposition est conclue entre la collectivité d'origine et le PETR,

Il est proposé d'autoriser le Président à renouveler la convention de mise à disposition dont la durée est d'un an et de signer tous document s'y afférents.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide de renouveler la convention de mise à disposition dont la durée est d'un an et de signer tous document s'y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Sylvain TRANOY



Publié le - 7 FEV. 2022

Certifié exécutoire le - 7 FEV. 2022

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CAMBRAI le